

L'ECHO du ROANNAIS

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A Lyon, Agence V. Fournier, 11, rue
Comptoir pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUDOUBERT et Cie, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

ELECTIONS

du 12 Août 1889.

CANDIDATS CONSERVATEURS

Canton de Néronde

CONSEIL GÉNÉRAL

M. PALLUAT DE BESSÉ,

agriculteur,

ancien Conseiller général

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. RAYNAUD,

Fabricant de soieries à Bussières.

Canton de St-Germain-Laval

CONSEIL GÉNÉRAL

M. MEAUDRE DE SUGNY,

ancien Conseiller général.

Canton de St-Symphorien-de-Lay.

CONSEIL GÉNÉRAL

M. Paul GOUTTENORE,

maire de Lay.

Ancien conseiller général.

Conseil d'arrondissement

M. Victor BOUVET,

maire de St-Priest-la-Roche.

UN DERNIER MOT AUX ÉLECTEURS

Au moment où ce numéro de journal parviendra dans les campagnes, le scrutin sera ouvert partout; mais bien peu d'électeurs auront déjà déposé leur bulletin dans l'urne.

Il est donc temps encore de présenter un tableau résumé de la situation actuelle.

Les honorables candidats dont les noms figurent en tête de cette colonne se sont tous soigneusement abstenus de porter la lutte sur le terrain politique.

Pour eux, comme pour nous, comme pour tout le monde, il ne s'agit pas aujourd'hui, en votant pour le candidat conservateur ou pour son concurrent, d'affirmer des préférences pour une forme de gouvernement plutôt que pour une autre.

La France vit sous le régime républicain et, quels que soient les noms qui sortent ce soir de l'urne avec la majorité des suffrages, la République n'en existera pas moins demain comme aujourd'hui.

L'intérêt des élections départementales n'est donc pas là où l'on croit. L'intérêt est ailleurs, dans la question suivante :
Quel est des candidats, celui qui, par sa situation, son indépendance, ses sentiments et ses capacités, pourra travailler le plus utilement à la prospérité du canton ?

Si les candidats étaient inconnus, s'ils n'avaient pas les uns et les autres été mis à l'épreuve, la réponse pourrait être difficile; mais tel n'est pas le cas.
Depuis douze ans, deux périodes se sont écoulées, toutes les deux d'égale durée, toutes les deux républicaines.

La première, pendant laquelle on a pu voir à l'œuvre MM. Palluat de Bessé, Meaudre de Sugny et Paul Gouttenore, a été une période de reconstitution, d'ordre et d'économie. Partout une activité féconde, un sévère contrôle des finances, une paix

profonde. L'armée se réorganise, les budgets présentent des excédents, les hommes de désordre n'osent se montrer.

Mais à partir de la fin de 1877, c'est-à-dire à dater du moment où MM. Réal, Bourgainel et Perronet remplacent leurs compétiteurs d'aujourd'hui, la situation change du tout au tout. Les recettes budgétaires s'abaissent, les dépenses publiques augmentent, les finances de l'Etat sont menacées d'un effondrement.

En même temps la persécution commence contre la Religion, contre l'armée, contre la magistrature; elle chasse des fonctions publiques des milliers de bons serviteurs de l'Etat.

Puis au dehors, ce ne sont qu'expéditions incessantes où l'or et le sang de la France sont gaspillés sans gloire, ni profit, à l'instigation de l'Allemagne, notre mortelle ennemie, qui sait bien que tout, en affaiblissant nos forces, nous nous aliénerons par là les sympathies de la plupart des puissances européennes.

Au dedans enfin, les assassins et les incendiaires de la Commune, rappelés en France par l'amnistie, entretiennent une iniquité perpétuelle et, mettant à profit le malaise et le mécontentement qui pèsent sur le pays tout entier à la suite de folles dépenses et d'irréalisables promesses, ne rêvent rien moins que d'anéantir la propriété et la famille.

Nous ne saurions sans injustice faire descendre jusqu'à MM. Réal, Bourgainel et Perronet la responsabilité de tout cela : loin de nous, même, la pensée de l'essayer; il n'est ni ministres, ni sénateurs, ni députés.

Mais ce sont les admirateurs et les protégés des gens qui, pour la satisfaction de leurs ambitions, de leurs haines et de leurs appétits, ont fait succéder une période de six années néfastes entre toutes, à une période de six années de prospérité. A ce titre, ils ne peuvent inspirer aucune confiance à l'électeur soucieux des intérêts généraux du pays.

Et ils ne peuvent en inspirer davantage à celui qui se préoccupe exclusivement des intérêts particuliers de son canton. N'ont-ils pas en effet, dans la gestion des affaires départementales, copié les procédés employés par le gouvernement? N'ont-ils pas, comme à plaisir, dissipé les ressources budgétaires dans des travaux d'une utilité plus que contestable? N'ont-ils pas, en toute chose, été guidés par un bénéfice politique ou électoral, sans être jamais arrêtés par les considérations tirées uniquement de l'intérêt des populations?

En somme, que voyons-nous ?
D'un côté le gaspillage, l'intolérance, la passion politique.

De l'autre l'économie, l'indépendance, le désintéressement.

Aux électeurs de choisir.

S'il votent pour MM. Réal, Bourgainel et Perronet, ils auront perdu le droit de se plaindre lorsqu'on augmentera les impôts sans leur rien donner en échange, lorsqu'on les blessera dans leurs convictions religieuses ou dans leur autorité de pères de famille, lorsqu'on enverra mourir leurs fils sur une terre lointaine.

Si, au contraire, ils votent pour MM. Palluat de Bessé, Meaudre de Sugny et Paul Gouttenore, leur bulletin signifiera qu'ils veulent des mandataires s'occupant des intérêts des contribuables, résolus à ne pas augmenter les charges trop lourdes qui pèsent déjà sur eux, ou même à les réduire s'ils peuvent et bien décidés à agir, en toute circonstance, en faveur de l'ordre à l'intérieur du pays et de la paix à l'extérieur.

LETRE PARISIENNE

Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais.
Paris, le 10 août 1889.

Voilà M. Brun parti. Ce matin le Journal Officiel lui donne pour successeur M. Peyron, préfet maritime à Toulon. M. Peyron é-

tail désigné depuis six mois pour ce poste, et c'est lui qui aurait, sans conteste, reçu le portefeuille laissé avant par le départ de l'amiral Jauréguiberry s'il n'avait pas refusé de contresigner les décrets d'expulsion contre les princes de la famille d'Orléans. Mais, tout en étant républicain, l'amiral Peyron était trop loyal pour se rendre le complice d'une mesure de proscription que, seul, un militaire comme Thibaudin-Commagney pouvait apostiller. Il était donc tacitement convenu que l'amiral Peyron ne prendrait la direction du ministère de la marine qu'après que M. Charles Brun aurait, pendant cinq à six mois, ménagé la transition. Ce rôle peu honorable ayant été accepté par M. Brun et la mission de ce dernier étant remplie, M. Peyron n'a plus osé refuser de devenir le collègue de M. Ferry; je me plais à croire qu'il ne restera au ministère que pour y exercer des fonctions compatibles avec sa dignité de marin et qu'il s'empres- sera de partir le jour où M. Ferry voudra le contraindre à quelque acte condamné par l'honneur.

En même temps que l'amiral Peyron arrive, l'amiral Pierre s'en va. Les feuilles officieuses parlent d'une ophthalmie qui obligerait le conquérant de Madagascar à résigner son commandement. Cette version est la version gouvernementale. Mais la vérité est, que l'amiral Pierre, abreuvé de dégoût, ne veut plus servir un gouvernement aussi dépourvu de courage que de franchise. Pendant que lord Gladstone défendait *unquibus et rostro* tous les agents du gouvernement britannique, M. Challemel-Lacour abandonnait le brave marin et désavouait sa conduite. Exaspéré de cette lâcheté, l'amiral Pierre n'a pas voulu rester une minute de plus à la tête de sa division navale. Il va donc revenir en France, frappé d'une disgrâce odieuse par un ministre qui s'est indignement laissé jouer par l'Angleterre. Mais l'amiral Pierre ne devait-il pas s'attendre à ce traitement? Vous vous rappelez dans quels termes un journal gouvernemental par excellence, le *Siècle* a prononcé l'oraison funèbre de l'héroïque et malheureux Rivière. Un cabinet qui inspire de tels articles devait tôt ou tard méconnaître les services rendus par l'amiral Pierre. C'était à prévoir.

Les feuilles républicaines ne se sentent pas bien rassurées sur l'issue du scrutin de dimanche. Le *Temps*, le *National* et le *Journal des Débats* émettent l'avis que la composition actuelle des assemblées départementales ne sera pas modifiée. Il paraît que cette opinion ne pas serait justifiée par les renseignements qui arrivent depuis deux jours au Palais de la Place Beauvais. M. Waldeck-Rousseau aurait été avisé par les préfets que les paysans n'affichaient aucune espèce d'enthousiasme par les candidats officiels. Ces derniers ont beau promettre plus de beurre que de pain aux électeurs ruraux, les malheureux cultivateurs se rappellent les nombreuses déceptions dont ils ont été tant de fois les victimes et refusent de s'exposer à de nouvelles avanies. Telle est l'impression générale. Les paysans reprochent aux députés de la gauche d'être beaucoup plus préoccupés du sort des ouvriers que du sort des laboureurs. Les ouvriers, en effet, paient actuellement à l'Etat sous forme d'impôts 7 % de leur revenu; cette contribution s'élève pour les paysans à 30 %. Comment les populations rurales pourraient-elles être attachées à un gouvernement qui pompe de la sorte un tiers de leurs ressources? Si inquiets que soient les républicains, je ne crois pas toutefois, que le scrutin de dimanche donne une complète satisfaction aux conservateurs. Toutes les probabilités sont en faveur d'un arrêt; mais un arrêt ne constitue-t-il pas un grave symptôme ?

INFORMATIONS

On sait que la loi sur la réforme judiciaire, qui va être appliquée pendant les vacances, exclut des rangs de la magistrature les anciens membres des commissions mixtes.

Il ne reste plus actuellement que cinq magistrats ayant fait partie de ces commissions. Ces magistrats sont :

M. Saint-Luc Courboreu, conseiller à la cour de cassation, doyen de la chambre criminelle.

M. Alexandre, président de chambre à la cour de Paris.

M. Le Gentil, conseiller à la cour de Rouen.

M. d'Houdain, juge au tribunal de la Seine.
M. Jutier, juge au tribunal de Moulins.
Ces cinq magistrats devront cesser leurs fonctions le jour de la promulgation de la loi.

Le *Radical* constate que nous sommes sous le régime du bon plaisir.

Le roi Martin a fait une loi et le roi Feuille en retarde la promulgation.

Pourquoi ?

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, a décidément renoncé à se présenter de nouveau aux électeurs du canton de Vierzon (Cher) dont il était conseiller général.

M. Duhamel, l'ancien secrétaire de M. Grévy, aujourd'hui titulaire d'une perception de 30,000 fr., se présente à Saint-Omer comme candidat au conseil général.

M. Duhamel vient d'annoncer qu'il allait poursuivre en diffamation notre confrère l'*Indépendant du Pas-de-Calais* pour s'être permis de faire allusion, dans sa polémique électorale, au genre d'immeuble dont il est l'heureux propriétaire à Paris. L'affaire doit être appelée le 18 de ce mois.

Les journaux autrichiens annoncent que l'impératrice Eugénie vient d'arriver à Carlsbad, où elle a pris pour résidence la villa Westminster.

L'impératrice voyage sous le nom de la comtesse de Pierrefonds. Son séjour à Carlsbad sera de trois semaines environ.

Le roi de Portugal, voyageant incognito, a traversé Paris jeudi avec une suite de douze personnes.

Le roi est reparti le soir pour Francfort, par le train de sept heures cinquante, de la gare de l'Est.

On a distribué ces jours-ci, aux membres du conseil municipal de Paris, le rapport imprimé du citoyen Auguste Desmoulins, réclamant l'armement de tous les citoyens et le licenciement de la police.

Le *Moniteur* raconte que, depuis 1879, la commune d'Ecourt est administrée par un maire de nationalité belge, nommé Dansaert et qui n'a été naturalisé Français que le 15 juillet 1882.

Le ministre de la guerre a écrit une lettre à son frère, candidat au conseil d'arrondissement pour le canton de Moulins-Engilbert, qui avait promis son influence à ses électeurs.

Le ministre blâme formellement l'abus qui a été fait de son nom, d'autant mieux que lui-même, l'an dernier, avait décliné dans ce même canton, la candidature au conseil général, afin de ne pas entrer en compétition avec un de ses collègues, le général d'Espéuille.

UN MAGISTRAT

Voici la lettre très digne et très ferme que M. Léon Pécas, président du tribunal civil de Perpignan, vient d'adresser à M. Martin-Feuillée, ministre de la justice :

Perpignan, le 7 août 1889.

Monsieur le garde des sceaux,
Mues par un sentiment que je ne veux pas qualifier, certaines personnes cherchent à accréditer, dans le public, le bruit que j'aurais agi ou fait agir auprès du gouvernement pour obtenir mon maintien sur le siège que j'occupe depuis bientôt neuf ans.

J'ai l'honneur, monsieur le ministre, de vous déclarer respectueusement que si une démarche avait été faite, dans mon intérêt, elle l'aurait été à mon insu, malgré moi, et que je désavouerais formellement son auteur.

J'ajoute que si on avait produit, pour le même objet, une supplique portant ma signature, elle serait l'œuvre d'un faussaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le président du tribunal,

LÉON PÉCAS.

Nous n'insistons pas sur les faits odieux que signale l'honorable président. Sa lettre les flétrit comme il convient.

Nous félicitons M. Léon Pécas d'avoir montré — à côté des abaissements de dignité juges selon le nouveau modèle — la fière attitude d'un magistrat.

SINGULIÈRE JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

Un père de famille a cru pouvoir, il y a quelques mois, réclamer le bénéfice de la loi de nivôse an XIII, donnant au père de sept enfants vivants le droit de désigner un de ses fils pour être élevé, à partir de l'âge de dix ans, aux frais de l'Etat.

Deux membres du gouvernement, le président du conseil, ministre de l'instruction publique, et le ministre de l'intérieur, ont examiné cette requête, et ils ont décidé qu'elle ne méritait pas d'être accueillie. Pourquoi? parce que, suivant eux, la loi du 29 nivôse an XIII a été abrogée implicitement; c'est écrit dans une lettre signée Waldeck-Rousseau.

Qu'est-ce que c'est que cela, une loi abrogée implicitement?

Ces deux mots joints ainsi font ridiculement! Une loi est abrogée ou elle ne l'est pas. C'est tout l'un ou tout l'autre.

Or la loi en question n'a jamais été abrogée, — quoiqu'elle puisse déplaire, à cause de son origine, au ministre actuel de l'intérieur.

Il y a des choses qui peuvent être abrogées implicitement: par exemple, le prestige de M. Waldeck-Rousseau; on croyait jadis que cet avocat avait du talent; c'était avant qu'il se fût montré, mais depuis qu'on l'a vu à l'œuvre, la cause est entendue: c'est comme qui dirait une abrogation implicite.

Mais une loi ne disparaît pas de la même façon sous l'indifférence publique, et il faut pour qu'elle soit abrogée plus de formalités.

AFFAIRES DU TONKIN

M. Tricou, notre ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur de Chine, va rentrer en France après avoir échoué à Pékin comme à Shang-Hai, dans la mission dont il était chargé au sujet du Tonkin. Il ne sera pas remplacé, et les affaires de notre légation à Pékin seront gérées par le secrétaire.

La rupture des négociations est donc définitive, bien que M. Challemel-Lacour ait pris soin de faire dire que M. Tricou revenait sur sa demande, pour raison de santé.

Cette nouvelle a produit à Paris un effet des plus pénibles.

Il est évident, en effet, que les Chinois vont soutenir ouvertement nos ennemis au Tonkin.

Le cuirassé construit pour le compte du gouvernement chinois, la *Patx* éternelle, reste définitivement dans les eaux allemandes. L'équipage, qui s'appropriait à entreprendre le voyage, a été licencié.

L'ambassadeur extraordinaire de Chine et le diplomate en résidence à Berlin sont en ce moment à Stettin pour visiter les navires et bateaux-torpille commandés par la Chine aux chantiers allemands.

TROUBLES EN ESPAGNE

Les dépêches de l'Agence Havas de la dernière heure annoncent qu'à peu près partout où il y avait eu des mouvements séditieux, on peut considérer l'ordre comme rétabli.

Le soulèvement du régiment de cavalerie de Miranda sur l'Ebre était terminé quand le colonel, les officiers et une poignée d'hommes, restés fidèles, poursuivirent les rebelles et les ramenèrent au camp, après que les insurgés eux-mêmes eurent brûlé la cervelle à l'officier en demi-solde qui les avait soulevés.

Aucun symptôme d'insubordination ne s'est produit depuis dans l'armée de 25,000 hommes qui occupe les provinces Basques, la Navarre et la vallée de l'Ebre dont les populations carlistes sont restées indifférentes.

Cette tentative est absolument militaire et

FEUILLETON DE L'ECHO DU ROANNAIS

LA

FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FÉVAL

Comme ces fils de famille qui éblouissent la ville avant de lui inspirer de la compassion, le Couesnon a fait des folies.

Et le voilà aujourd'hui tout humble, tout petit, tout réduit, encore comme un pauvre diable entre la dernière nuit d'orgie et le premier jour d'hôpital.

Mais ce n'est rien tant qu'il reste en terre ferme.

Quand il attaque la grève, le caprice des sables s'ajoute au caprice de l'eau, et c'est entré eux une lutte folle.

Le Couesnon est le plus fort. La grève lui appartient tout entière, il y choisit sa place, aujourd'hui à droite, demain à gauche. Ne le cherchez jamais où il était la semaine passée.

Il coulait ici: c'est une raison pour qu'il soit ailleurs. D'une marée à l'autre il démenage.

Ce filet d'eau qui rale la grève et qui la tranche en quelque sorte comme le soc d'une charrue, c'est le Couesnon. Cette grande rivière large comme la Loire, c'est encore le Couesnon.

Il est vrai que cette grande rivière, large

républicaine.

La garnison de Seo de Urgel, place forte de la Catalogne, composée de 294 hommes d'infanterie et de 10 soldats d'artillerie, s'est déclarée en rébellion jeudi matin, sous les ordres d'un lieutenant-colonel.

Dès que la nouvelle est parvenue à Barcelonne, le capitaine général de la Catalogne a envoyé contre les insurgés dix bataillons ou escadrons et six batteries d'artillerie.

On croit que les insurgés seront obligés de chercher un refuge en France par Bourg-Madame ou dans le Val d'Audouert.

A Sanz et San-Martino, faubourg de Barcelonne, se sont formés, aux cris de: Vive la République! des groupes nombreux d'ouvriers qui, abandonnant leurs usines, sont partis, suivant deux directions, celle de Valles et celle de Bruch.

Les insurgés ont fait fermer toutes les fabriques.

On raconte qu'ils sont armés pour la plupart et qu'ils sont commandés par des officiers de l'armée.

La population de Barcelonne a été fort surprise de ce soulèvement, qu'elle n'a appris qu'en voyant une colonne de deux régiments quitter la ville pour prendre la route de Molins.

Une petite révolte a éclaté jeudi parmi les condamnés détenus à Santona; elle a été vivement réprimée. Le gouverneur de Santander a réuni 250 gendarmes pour parer à toute éventualité.

LE CHOLÉRA EN ÉGYPTE

Il a été constaté, pendant la journée de jeudi, 533 décès cholériques dans les provinces de la Basse-Egypte, 77 au Caire et 45 à Alexandrie. Les décès survenus dans la Haute-Egypte ne peuvent être connus le jour même ni le lendemain, beaucoup de villages étant en dehors du réseau télégraphique. Il en est de même dans quelques parties du Delta.

L'épidémie sévit avec violence dans les provinces de Fayoum et de Gizeh, mais le chiffre des victimes reste inconnu.

On assure que 360 Européens auraient succombé au Caire, 175 dans les villes et villages de l'intérieur et 49 à Alexandrie sans compter bien entendu, les décès cholériques survenus dans les troupes anglaises.

Une partie des habitants de Boulac réfugiés à Maadi-el-Kiribi, en face de Sakharah, a obtenu l'autorisation de rentrer au Caire. Ces gens avaient été renvoyés sans vivres, sans médicaments, sans docteurs, et le fléau les a décimés.

On compte dans les environs du Barrage plus de 20,000 réfugiés.

Au Mex, comme à Kafa-Dawar, l'épidémie sévit sur toute la ligne du cordon sanitaire qui entoure Alexandrie. Il a été de nouveau question de le lever, mais la colonie européenne a protesté.

MADAGASCAR

Le transport la *Nivère*, arrivé le 7 juillet à Saint-Denis (île de la Réunion), avec les 120 Français descendus de Tananarive ou expulsés du littoral de Madagascar, en est reparti le 10 pour Tananarive avec deux compagnies d'infanterie de marine formant un effectif de 240 hommes placés sous les ordres de M. le chef de bataillon Audibert, et un détachement de 45 gendarmes coloniaux commandés par le capitaine Gaudelotte. Le service de la place de Saint-Denis est fait par la milice.

La *Nivère* est arrivée le 13 à Tananarive.

La garnison de Tananarive est suffisante pour repousser les attaques des Hovas, mais non pour les éloigner à une assez grande distance.

comme la Loire, on la passe sans mouiller ses jarretières.

Dans ce cas-là, le Couesnon étale sur le sable une immense nappe d'eau de trois pouces d'épaisseur; le soleil s'y mire, éblouissant. Vous vous diriez une mer.

Et cette mer a ses naufrages, ses sables tremblent sous les pas du voyageur; ils brillent, ils s'ouvrent, on s'enfoncé; ils se referment et brillent.

Elle doit être terrible, la mort qui vient ainsi lentement et que chaque effort rend plus sûre, la mort qui creuse peu à peu la tombe sous les pieds même de l'égaré, la mort dans les tangues.

Et que de trépassés dans ce large sépulcre!

Les gens de la rive disent que le deuxième jour de novembre, le lendemain de la Toussaint, un brouillard blanc se leva à la tombée de la nuit.

C'est la fête des morts.

Ce brouillard blanc est fait avec les âmes de ceux qui dorment sous les tangues.

Et comme ces âmes sont innombrables, le brouillard s'étend sur toute la baie, enveloppant dans ses plis funèbres Tombelène et le Mont-Saint-Michel.

Au matin des plaintes courent dans cette brume animée, ceux qui passent sur la rive entendent:

— Dans un an! Dans un an!

Ce sont les esprits qui se donnent rendez-vous pour l'année suivante.

On se signe. L'aube naît, la grande tombe se rouvre, le brouillard a disparu.

Au moment où le petit Jeannin arrivait sur les bords du Couesnon, la cavalcade partie du manoir St-Jean s'arrêtait aussi devant la rivière. On sembla se consulter un

Avec des renforts, on pourra empêcher les Hovas de cerner la ville.

On ne pourra entreprendre aucune opération avant l'arrivée de renforts importants, qui doivent porter à 5 ou 6,000 hommes les forces d'occupation.

Cette petite armée devra atteindre Tananarive pour imposer la signature du traité de paix qui déterminera les formes dans lesquelles s'exercera le protectorat français sur toute l'île de Madagascar.

Les Hovas ne tenteront plus rien contre les villes de la côte; leur résistance contre une marche sur Tananarive ne serait même pas bien redoutable, mais tout porte à croire qu'à ce prix seulement on aura raison d'eux. Ils ne se soumettront pas tant que les hostilités se borneront à quelques escarmouches sur les côtes et la prise des douanes de Tananarive et Majunga.

COCHINCHINE

L'événement dit qu'en présence de l'antagonisme qui s'est manifesté récemment entre M. Harmand, commissaire général civil du Tonkin, et M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, le gouvernement a délibéré, au cours du conseil d'hier, sur la question de remettre, dans l'intérêt de notre avenir colonial dans l'Indo-Chine, la colonie de Cochinchine sous l'administration directe de la marine.

ETRANGER

Autriche

Hier soir à Vienne a eu lieu un grand attroupement d'ouvriers devant la Préfecture de police, par suite de la suppression d'un journal, organe des ouvriers.

Le rassemblement a été dissipé immédiatement, grâce à l'énergie des agents qui ont été obligés de dégainer.

Irlande

Le jury a condamné hier aux travaux forcés à perpétuité les Irlandais Deasy, Fetherstone, Flanagan et Dalton, inculpés de haute trahison.

Un cinquième accusé, Oherlihy, a été acquitté; mais il a été maintenu à la disposition de la justice pour une nouvelle accusation relevée contre lui.

L'accusation portait sur le fait d'avoir fabriqué à Cork de la dynamite dont ils avaient transporté une certaine quantité à Liverpool, dans l'intention de faire sauter divers édifices publics.

Suède

La *Voce della Verità* dit qu'elle ignore si la correspondance échangée entre le Pape et M. Grévy sera publiée; mais elle est sûre que cette publication ne sera pas faite par le Vatican.

Vatican

On croit généralement que Bernadotte, roi de Suède et Norvège, apostasia la religion catholique pour obtenir un trône en échange.

La *Germania* publie à ce sujet une correspondance très-intéressante avec documents à l'appui, pour prouver que Bernadotte ne fut jamais catholique et abjura le calvinisme pour se faire membre de la religion évangélique suédoise. La feuille allemande publie le texte de cette abjuration signée par le prince royal de Suède (Bernadotte), le chancelier baron Oxenstierna, l'archevêque d'Évangélique et d'autres témoins.

instant parmi les hommes d'armes; puis la troupe se sépara en deux.

L'une remonta le cours de Couesnon, du côté de Pontorson, l'autre poursuivit sa route vers la grève.

Jeannin ne savait pas quel était le motif de cette marche nocturne.

Il se tapit dans un buisson pour laisser passer les cavaliers qui descendaient à la grève. Les cavaliers passèrent. — Mais la fée?

Le pauvre Jeannin avait perdu sa trace.

Hélas! hélas! les cinquante écus nantais! Jeannin mit encore son oreille contre terre. Peine inutile. Le pas lourd des chevaux étouffait tout autre bruit.

La fée s'était-elle cachée comme pour lui éviter les soudards?

La fée avait-elle franchi le Couesnon?

Il ne savait. Pour comble de malheur, la lune était sous un nuage.

On ne voyait rien en grève.

Jeannin était consterné. Il avait bonne envie de pleurer. Désormais, la fée allait se défigurer de lui. Jamais, au grand jamais, il ne devait trouver occasion si belle.

Il s'assit de guerre lasse, et mit sa tête entre ses mains.

Comme il était ainsi, quelque chose frôla ses cheveux. Il se leva en sursaut et poussa un cri.

Un autre cri faible lui répondit.

C'était la fée qui sautait dans le courant de Couesnon.

Elle ne savait donc plus courir sur l'eau sans mouiller la pointe de ses pieds, la fée?

Jeannin n'eut garde de se faire à lui-même cette indiscrète question.

Il reprit sa course.

La fée avait déjà gravi l'autre rive.

Bonté du Ciel! ce qui avait frôlé les che-

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'abstention. — Il est de mode de dire dans le parti républicain que les conservateurs redoutent le suffrage universel.

C'est encore une invention gratuite de nos adversaires.

Les conservateurs craignent si peu le verdict du corps électoral que, s'il n'y avait pas d'abstentions, neuf fois sur dix, leurs noms sortiraient victorieux des urnes.

Mais l'indifférence des électeurs, particulièrement de ceux qui leur sont acquis, transfigure trop souvent en échecs des victoires qui semblaient certaines.

Nous ne saurions donc trop recommander aux bons citoyens de remplir demain leurs devoirs électoraux.

Dans les cantons de Néronde, de St-Germain-Laval, de St-Symphorien-de-Lay, des candidats honorables, intelligents, désintéressés, déjà éprouvés pour la plupart par un mandat antérieur, offrent leur nom aux suffrages de tous ceux qui ont souci de la prospérité du pays.

Dans les cantons de Roanne et de Charlieu, il n'y a au contraire que des candidats républicains. Cette situation rend plus obscure la conduite à tenir par les citoyens qui, comme nous, ne trouvent pas que ces candidats méritent leur approbation sous forme de bulletin.

Beaucoup de ceux-là croient avoir fait une protestation suffisante contre les agissements de ceux qui sont censés les représenter, en déposant dans l'urne un bulletin blanc.

C'est une erreur!

Il faut voter avec un bulletin portant un nom; peu importe lequel, pourvu que ce ne soit pas, bien entendu, celui du candidat dont on ne veut pas. Mais le mieux serait de choisir un nom respecté et populaire dans le canton.

Dans le cas de ballottage, cette manifestation spontanée pourrait décider celui qui porte ce nom à poser sa candidature et lui donnerait une autorité qui serait un gage de succès.

Mais, avec ou sans espoir de ballottage, il faut que demain tous les électeurs conservateurs se présentent au scrutin et déposent un bulletin portant un nom.

Il est indispensable que partout où les urnes sont ouvertes, notre parti qui est celui de l'ordre, de la paix, de l'économie et de la liberté, affirme non seulement son existence, mais encore sa vitalité.

Cour d'assises de la Loire — Voici la liste de jurés qui devront siéger aux prochaines assises de la Loire :

Jurés ordinaires.
MM.
Maurice, docteur à St-Etienne.
Duvière Louis-Onésime, rentier à St-Cyr-de-Valorges.
Gardet Benoit-Joachim, mercier à Roanne.
Jury Mathieu, négociant à St-Chamond.
Beun fait de briques à St-Etienne.
Tracoe Jean Pierre, maître à Chanzy.
Bertrand Stéphane, propriétaire à St-Haon-le-Vieux.
Palle Jean-Pierre, propriétaire à Omer.
Pardon Marius, propriétaire à St-Marcel-de-Félines.
Marcoux, comptable à St-Galmier.
Pascal Firmin, négociant à St-Chamond.
Tyrode, fait de laçets à St-Etienne.
Collonge, fait de caoutchoucs à St-Etienne.
Voussion, architecte à St-Etienne.
Darne Joseph, négociant à Roanne.
Touzet Jean, propriétaire à Vivans.
Roy, comptable au Chambon.
Jacquot Henri, rentier à Régny.
Courbon Claude, propriétaire à St-François-Atheux.
Gallatien, repart de commerce à St-Etienne.
Gombé Joseph, horloger à Saint-Jodard.
Guichard, maître d'hôtel à Bourg-Argental.

veux du petit Jeannin, c'était le voile de la fée. S'il avait eu l'esprit seulement d'avancer le bras!

De l'autre côté du Couesnon, il fallait décidément entrer en grève ou prendre le chemin des bourgs normands qui avoisinent la côte. Ce chemin tourne le dos au Mont-Saint-Michel; et, d'après la première direction suivie, Jeannin pensait bien que la fée allait vers le Mont-Saint-Michel.

Il n'y eut pas longtemps à douter. La fée, après avoir jeté encore un regard derrière elle, fit un brusque détour et se lança dans les sables à pleine course.

Les sables! c'était l'élément de Jeannin. Il serra la corde qui lui servait de ceinture, et se mit à jouer des jambes.

La lune sortait des nuages. La grève s'illuminait. On pouvait voir la cavalcade du manoir de Saint-Jean qui allait çà et là au hasard, sur les tangues, tantôt s'éloignant, tantôt se rapprochant du Couesnon. Jeannin et celle qu'il poursuivait étaient déjà trop loin pour qu'il y eût pour eux grand danger d'être aperçus.

Ils couraient maintenant, à cinquante pas l'un de l'autre, sur un terrain uni comme une glace.

Et il n'y avait pas à dire, le petit Jeannin gagnait à vue d'œil.

Le pas de la fée était toujours léger et rapide, mais Jeannin, qui la dévorait des yeux, croyait déjà découvrir quelques symptômes de fatigue. Son courage en devenait double, et il se disait encore:

— Elle est à moi! elle est à moi!

(A suivre).

Valette Auguste, propriétaire à Notre-Dame-de-Boisset.
Fontaine Joachim, boucher à Belmont.
Durand François, propriétaire à Croze.
Balas, négociant à Lézard.
Dumarest Pierre-Louis, fabricant à Roanne.
Fenot Antoine-Marie, propriétaire à Commaille-Vernay.
Léonin Henri, propriétaire à Belleruche.
Gallieron, fab. de caoutchouc à Saint-Etienne.
Durand Vincent, propriétaire à Allieux.
Fond, propr. à Saint-Julien-en-Jarret.
Grange Pierre, maire à Saint-Julien-en-Bas.
Desjoux, ingénieur à Saint-Etienne.
Portier Pierre-Marie, boulanger à St-Cyr-de-Valorges.

Jurés supplémentaires.

Bronillet Jean, menuisier à Montbrison.
Mardon Michel, négociant à Montbrison.
Bélisier Pierre, chapelier à Montbrison.
François-Emile, maître à Montbrison.

La session s'ouvrira le 10 septembre.

Collège de Roanne. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Farge Joannès, du Coteau, et Stévens Louis, de Roanne, viennent de passer brillamment, devant la Faculté des Lettres de Lyon, l'examen du Baccalauréat es-Lettres, 1^{re} partie.

Cent francs d'amende et huit jours de prison, voilà à quoi s'exposent, si une épidémie en est la conséquence, les chefs de gare qui laissent embarquer des bestiaux dans des wagons non désinfectés après un débarquement d'animaux.

M. le chef de gare de Roanne a laissé repartir, non désinfecté, un wagon de ce genre, et un inspecteur voyant sur le véhicule la pancarte ci-dessus, a dressé procès-verbal.

Le tribunal comprenant que dans une gare comme celle de Roanne, où il se manœuvre plus de mille wagons tous les jours, le chef de gare n'est pas un bien grand criminel pour en avoir laissé passer un ne condamne l'honorable M. Delaruelle qu'à 5 francs d'amende seulement.

Escroquerie. — Le sieur B... la jeune homme qui a été condamné à deux mois de prison, pour avoir exigé avec trop de vivacité les quatre billets de 10,000 fr. qu'il avait souscrits à une jeunesse de la rue de la Berge, repassait en jugement hier, sous prévention d'escroqueries diverses.

Un jour de fête du Rivage, ayant rencontré deux beautés très-assoiffées, il n'avait pas hésité, bien que logeant le diable en sa bourse, à leur offrir galement pour 8 fr. de consommations au restaurant du Rivage.

Au moment de payer, point de crédit chez l'hôte, se, il avait alors laissé en gage une sorte d'effet de 25 francs à lui souscrit par un parisien ; mais au lieu de le reprendre le lendemain, ainsi qu'il l'avait promis, il avait attendu pour cela une plainte à la police.

De plus, à Paris, flanqué de la jeune fille aux 40,000 fr. de billets, il avait entrepris le placement des vins beaujolais pour le compte du sieur Grandjean de Fleury (Rhône), dont il avait fait connaissance à la loge maçonnique de Paris. Il plaça de telle façon le vin de son T. C. F. Grandjean, que sur 6,000 fr. l'autre n'a touché encore que 400 fr. et qu'il a pris le deuil du surplus.

Ce frère en maçonnerie l'accuse encore de s'être fait passer pour son neveu et d'avoir consommé et fait consommer à la petite cannetteuse en rupture d'usine les échantillons de vin qu'il lui envoyait pour faire déguster aux clients.

Quatre mois de prison qui ne se confondent pas avec les 2 mois d'il y a quinze jours.

Charlieu. — La femme Trouillet, devideuse de soie à Charlieu, est accusée d'un délit que peut en seules expliquer ses habitudes d'ivrognerie.

Son patron, M. Gay, lui a remis 5 k. 500 de soie à dévider ; elle lui en a rendu 500 grammes. Quant au reste, elle l'a vendu moyennant une somme de 6 francs à des chiffonniers de Charlieu.

Le fabricant de soie, justement vexé de se voir ainsi refait d'une somme de 300 fr., va leur de ses marchandises à raison de 60 fr. le kilogramme, a fait faire des perquisitions, à la suite desquelles on a retrouvé une partie de ses échiquiers dans le plus piteux état chez les chiffonniers Collet et Matray.

Ceux-ci arrivent à prouver, ou à peu près, leur bonne foi ; ils en sont quittes pour 40 fr. d'amende chacun.

La femme Trouillet doit à ses trois enfants en bas-âge de n'attraper qu'un mois de prison.

La Pacaudière. — Un garde qui n'est pas content, c'est celui de La Pacaudière.

Le sieur Bougain Nicolas, suivant en cela l'usage immémorial, a rentré dans sa grange une petite récolte de froment qu'un créancier grincheux avait fait saisir. Cela pour la mettre à l'abri.

Le garde, sous l'égide duquel le plongeon avait été placé, ne le voyant plus à la place qu'il occupait dans le champ, a dénoncé Bougain, comme détournement d'objets saisis.

Mais comme il a voulu avoir vu les gerbes intactes dans la grange de Bougain, il est lui-même l'objet d'un poil bien senti du parquet, qui l'invite en outre à se munir d'une autre fois, quand il se représentera devant la justice ce, de sa plaque de cuivre, chose qui lui est : assez indispensable pour ressembler tant soit peu aux gardes, ces intelligents défenseurs de la propriété.

St-Symphorien-de-Lay. — Histoire de sorciers. — Sous ce titre, l'Union Républi-

caine rapporte les deux faits suivants dont elle garantit l'authenticité :

« Il y a quelques temps, les vaches d'un propriétaire des environs de St-Symphorien étaient toutes malades. Elles avaient perdu leur lait. Grand émoi du bonhomme qui ne trouve naturellement rien de mieux que d'aller chercher deux sorciers.

« En effet, les deux drôles arrivent vers le soir : ils commencent par demander un seau d'eau et quatre litres de vin ; puis ils s'enferment dans l'écurie en exigeant que personne n'y pénètre.

« Alors ils font au bétail une large distribution de fourrage et en vertu de l'axiome qui prétend qu'un cheval ne va jamais mieux que lorsque son conducteur a bu, ils absorbent consciencieusement les quatre bouteilles de vin pour charmer les loisirs de la nuit.

« Au matin, l'un d'eux enlève sa chemise et ne garde que son pantalon : son camarade lui verse sur les épaules le seau d'eau et quand le paysan arrive, et lui dit : « Voyez s'il a eu de la peine et comme il transpire ! » Puis comme les vaches qui avaient mangé à pleine panse toute la nuit avaient un peu de lait le matin, les deux farceurs réclamèrent cinquante francs au fermier qui les paya.

« En quoi il fut plus naïf qu'un autre propriétaire de bétail dont la vache était atteinte d'un atteinte d'un... crachement de sang.

« D'abord on consulta le sorcier, qui ordonna treize blancs d'œufs ; cela ne fit rien. Nouvelle ordonnance : cette fois ce fut une douzaine de grenouilles vivantes qu'il fallut faire avaler à la pauvre bête. On juge si ce fut chose facile ; les misérables batriens usaient leur énergie à regimber le long de l'étroit couloir où on les forçait à descendre, et la vache de son côté faisait l'impossible pour cracher ces incommodités locataires.

« Comme on pense ces extravagantes médications ne firent qu'empirer le mal. Alors le sorcier vint lui-même ; il s'enferma seul dans l'écurie, et se mit à arroser la vache du liquide avec lequel Gulliver éteignait l'incendie de Lilliput.

« Puis il sortit triomphant disant : La vache est guérie ; voyez comme elle transpire. Mais le vieux paysan avait guigné l'opération par une fente du fenil, et il paya l'audacieux filou en invectives et peut-être même en taloches aussi méritées les unes que les autres.

Notre confrère termine son récit par quelques railleries à l'adresse de la crédulité des gens de la campagne. Nous ne les reproduisons pas, les trouvant un peu déplacées dans l'organe d'un parti qui ne doit son triomphe momentané qu'à la crédulité encore plus inexplicable des électeurs de la ville.

Découverte d'un cadavre. — Jeudi, un homme de Machezal était occupé à faucher un pré situé sur la commune de Joux, lorsque, d'un coup de faux, il mit à découvert et atteignit en même temps un crâne humain caché par l'herbe. Il appela aussitôt ses camarades de travail et l'un d'eux découvrit tout près un tibia et un fémur décharnés.

L'étonnement et l'anxiété produits par cette lugubre découverte, cessèrent d'ailleurs bientôt ; à la branche d'un arbre voisin pendait encore un débris de corde et au pied de cet arbre se trouvaient un chapeau, une blouse, un gilet, un porte-monnaie et, dans une poche, trois cartes d'électeur. C'était à n'en pas douter la dépouille et les restes d'un suicidé.

La gendarmerie de St-Symphorien s'est rendue hier sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage. D'après l'enquête, le suicide remonterait à deux mois environ. La corde, pourrie par l'humidité, s'étant rompue, le cadavre était tombé sur le sol et les chiens l'avaient déchiqueté au point de ne laisser que quelques débris d'ossements qui ont été recueillis.

Tirage des obligations à lots. — Hier matin, il a été procédé publiquement au palais de l'Industrie au 2^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de Paris de 1876. A ce tirage, il a été extrait de ce tirage, de la roue 365 numéros dont les 13 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le n° 67,729 gagne 100,000 francs,
Le n° 177,636 gagne 10,000 francs.
Le n° 188,653 gagne 5,000 francs.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 118,304 — 138,074 — 238,347 — 24,632 — 131,645 — 76,945 — 252,030 — 139,600 — 242,539 — 169,817.
Soit un total de 125,000 francs.

Arrondissement de Montbrison.

Le crime de Feurs. — La cour de Bruxelles a accordé l'extradition de l'assassin présumé du crime de Feurs, le sieur Berhaud.

Sans une maladie qui ne permet pas son transport immédiat, il serait déjà arrivé à Montbrison. On l'attend à Feurs dans un ou deux jours.

La confrontation avec ses victimes aura lieu immédiatement à Pouilly-le-Francis où sont enterrés M. Moretton, et s. bonne Catherine Varielher.

Jusqu'ici malgré de nombreuses présomptions, B... a toujours nié sa culpabilité.

SAÛNE-ET-LOIRE. — Les Dynamitards de Montceau — M. le colonel, chef de la 8^e légion de gendarmerie, vient de citer à l'ordre

du jour le brigadier Lhenry et quatre gendarmes des brigades de Montceau-les-Mines, pour la fermeté et le courage dont ces militaires ont fait preuve dans les circonstances suivantes :

Dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 juillet dernier, ils se trouvaient de service, vers une heure du matin, au village de Magny, où ils venaient d'opérer l'arrestation d'un individu, lorsqu'une bande d'environ 200 voyous s'est mise à leur poursuite, dans l'intention bien évidente de leur faire lâcher leur prisonnier ou de leur faire un mauvais parti. Ces garnements choisissaient de préférence les endroits sombres pour se ruer sur les agents de la force publique en criant : A bas les gendarmes ! Ceux-ci ont néanmoins su tenir tête à la bande en la menaçant de leurs revolvers, et ils ont même, séance tenante, arrêté plusieurs des plus acharnés, qu'ils ont emmenés avec eux ; puis leurs prisonniers rendus à destination, ils sont retournés de suite chercher ceux de leurs agresseurs qu'ils avaient reconnus.

Etat civil de la ville de Roanne.

Du 11. Août 1883.

MARIAGES (8)

Menut, Barthélemy, 27 ans tanneur, et Molette Anne, 22 ans, tisseuse.
Mazabraun, Léonard, 32 ans, cordonnier, et Mazelier, 31 ans, devideuse.
Corleval, Georges, 28 ans tuteur, et Alaix, Claudine, 22 ans, canneluse.
Labrosse, Benoît Marie Félix, 43 ans tisseur, et Ginot, Jeanne, 20 ans canneluse.
Dumas, Claude-Marie, 20 ans, et Chabas, Marie Antonia-Clémentine, 21 ans, tisseuses.
Fouillet Jean-Lucien, 23 ans, et Chassepot, Louise, 22 ans, tisseuses.
Jagoutte Jean Auguste, 21 ans, employé de commerce, et Dubost, Marie, 22 ans, orfèvre.
Dufour, Louis 26 ans, et Jean, Jeanne-Marie, 23 ans tisseuses.

NAISSANCES (6)

Vacheron, Pierre Célestin, fils de Benoît Célestin, marchand-foirain, et de Renard, Françoise Marie.
Gallier Marie, fille de Pierre et de Teissier Pierrette, tisseuses.
Acary Philipe-Marius, fils de Jean-Antoine gendre, et de Vernay Jeanne-Marie, bobineuse.
Peyrieux Louis, fils de Pierre-Marie, employé au chemin de fer, et de Marissal Marie-Jeanne.
Un enfant naturel.
Un enfant naturel.

DÉCÈS (3)

Guillemain Antoine, 61 ans tisseur, époux de Chabas Claudine.
Dépalle Jean, 3 ans.

IL A ÉTÉ PERDU sur la Terrasse du Collège, pendant la distribution des prix, une broche en or. Prière de la rapporter contre récompense, chez le concierge du Collège.

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

VARIÉTÉ

LE NEZ D'UN NOTAIRE

L'élection qui va avoir lieu demain à Néronde a mis l'expression en vogue dans ce canton ; mais elle a été détournée de son sens et nous croyons devoir rappeler qu'avant certain numéro de la *Comédie politique*, ou elle a été appliquée à M. Réal, candidat au conseil général en même temps que notaire, elle était uniquement connue comme titre d'une charmante nouvelle d'Edmond About.

Le récit est d'ailleurs des plus drôles ; en voici une analyse :

Un notaire de Paris, à la suite d'une maladie, a eu le malheur de perdre son nez. Son médecin, un prince de la science, imagine de lui en refaire un autre avec la peau d'un Auvergnat vivant.

Cet Auvergnat, du nom pittoresque de Malmouché, est un gargon robuste et de la plus florissante santé. Moyennant une somme d'argent, il consent à se laisser tailler, dans la partie la plus charnue — et la moins noble — de son individu, un morceau de peau d'une étendue suffisante à reconstituer un nez au notaire.

L'opération réussit. Le nouveau nez du notaire, son nez d'emprunt, est plus beau que le premier. Il est blanc, il est rose : le notaire l'exhibe avec orgueil. Mais, au bout de quelque temps, voici que se manifestent de nouveaux phénomènes. La chair de l'Auvergnat commence à faire des siennes. C'est que l'Auvergnat a eu la tête tournée par l'argent du notaire et qu'il est tombé petit à petit dans la noce. Lorsque Malmouché s'avise de s'enivrer plus que de raison, le nez du notaire s'empourpre et fleurit, à sa grande confusion. Ce nez devient ainsi le thermomètre où le notaire peut compter les nombreuses erreurs de l'enfant du Mont-Dore.

Les phénomènes ne s'arrêtent pas là. Un soir, dans un salon, le notaire interpellé sur sa santé, se surprend à répondre :

— *Merchi, ça ne va pas trop mal bougré !*

— Vous dites, cher ?

— *C'est un rhume que ça attrapa.*

Je laisse à juger de l'étonnement ; on croit à une facétie, on la trouve d'un goût déplorable, et l'on passe.

A quelques minutes de là, le notaire s'incline devant la maîtresse de la maison et lui adresse ce compliment assurément peu banal :

— *Toucheours eholie, fouchtra !*

Il est facile de comprendre combien l'existence de cet officier ministériel devient de jour en jour une supplice intolérable. Chaque excès de Malmouché a son contre-coup chez l'fortuné et chaste notaire. Vainement celui-ci lui envoie-t-il des messagers chargés de l'exhorter à une existence plus régulière ; vainement lui fait-il parvenir de temps en temps quelques secours pour l'empêcher de rouler jusqu'au fond de l'abîme ; tout est inutile. Malmouché accepte toujours. Mais Malmouché est une nature vicieuse : il mange l'argent et ne se corrige pas.

Bientôt, le notaire en est réduit à n'entrevoir sa délivrance que dans le trépas de l'Auvergnat. Il le souhaite ardemment, de toute son âme. Ce trépas arrive enfin ; Malmouché meurt d'un formidable coup de poing sur le nez. La commotion ne tarde pas à se faire sentir chez le notaire ; son nez, déjà si endommagé, se décolore, s'incline et se décompose entièrement, comme pour aller rejoindre au tombeau son véritable propriétaire.

Nous devons cette explication à nos lecteurs ; elle interressera particulièrement ceux du canton de Néronde. Quant à ceux des autres cantons, qu'il ne nous demandent pas la version à laquelle a donné lieu l'article de la *Comédie politique* ; étant les adversaires politiques de M. Réal, nous nous devons, plus que tout autre, de ne pas la propager.

COUPS DE CISEAUX

Les sculpteurs sont les moins poseurs et les moins cérémonieux de tous les artistes : il leur reste toujours un peu de terre glaise aux mains. On connaît la légende de Carpeaux au palais des Tuileries, à la table de Napoléon III. Un laquais se penche derrière lui et murmure à son oreille :

— Monsieur, l'étoile ou chambertin ?

— Du meilleur, mon garçon ! répond Carpeaux à haute voix.

Le sculpteur Ange Cochléria, à qui l'on doit l'admirable statue de *Baphné*, est un peu de l'école de Carpeaux ; il apporte dans les relations les habitudes et le langage de son atelier.

L'autre jour, vêtu d'une redingote qui lui donnait l'air d'un témoin de mairie, il se rendait dans les bureaux du plus célèbre des banquiers, où un mandat l'invitait à aller toucher le prix de deux groupes d'enfants destinés au château de F... :

Ange Cochléria se présente au guichet du caissier, qui lui compte le nombre de billets de banque convenu :

La somme empochée avec une satisfaction visible, notre sculpteur reste planté là, se grattant le front.

Il voudrait être agréable à ce caissier qui vient de lui procurer un si doux moment.

— Monsieur... murmure-t-il.

— Quoi ? dit le caissier en levant les yeux sur lui ; est-ce que vous n'avez pas votre compte ?

— Si fait, oh ! si fait... c'est qu...

— Eh bien ?

— Voulez-vous me faire le plaisir de venir prendre quelque chose au café ?

A la Halle.

Un peintre de nature morte marchande un homard à une poissarde.

— Combien ce homard ?

— Dix francs.

— C'est bien un peu cher. Est-il frais ?

— Vous le voyez bien puisqu'il est vivant.

— Qu'est-ce que ça prouve ? Vous êtes bien vivante, vous.

A propos de M. Vapereau dont M. Roger de Beauvoir parlait dans ses *Députés*, voici un assez joli mot de lui qui date de quelques années :

« Lorsque je fis la première édition de mon dictionnaire, disant-il, quelle belle gale-rie j'avais à peindre ! Quels beaux noms : Lamartine, Hugo, Musset, Guizot, Thiers, Dufaure, Arago, Le Verrier, Dumas, Ingres, Delacroix, Sûr, Soulié, Mérimée, etc., etc. C'étaient des chènes ! A la deuxième édition, beaucoup étaient morts et n'avaient pas été remplacés. Au lieu de chènes, c'était de la broussaille. Aujourd'hui ce n'est plus que de l'herbe !... »

FAITS DIVERS

Cinq enfants tués par leur père. — Mercredi soir, à Walthamstow, près de Londres, un forgeron a noyé, dans une citerne, trois de ses enfants, âgés de trois ans et demi deux ans et demi et un an et demi ; puis il a assassiné, en présence de leur mère alitée, les deux derniers jumeaux âgés seulement de sept jours.

Devant le juge d'instruction, l'assassin a déclaré qu'il avait tué ses enfants pour finir avec sa misère ; mais on croit à un autre motif.

Explosion à Arras. — La salle des préparations d'artifices qui se trouve dans la citadelle a sauté à quatre heures et demie, hier soir. Trois personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées, dont cinq grièvement. La cause de l'explosion est inconnue.

Guillotine par une fenêtre. — Un événement très dramatique a eu lieu, il y a quelques jours, dans une vieille maison du Havre.

Mme Bunel, née à Plouzeventer (Finistère), demeurant au premier étage d'une maison de la rue de l'Hôpital, avait à une des pièces de son appartement une fenêtre à guillotine.

Avant-hier, Mme Bunel s'étant mise à cette fenêtre, la partie supérieure glissa dans ses coulisses et s'abattit sur le cou de la pauvre femme d'une façon si brutale que celle-ci, se trouvant prise jeta un cri terrible qui amena en peu d'instants la foule devant son domicile.

Pendant que Mme Bunel faisait en vain des efforts pour se dégager, les voisins montaient, mais comme un malheur est toujours suivi d'un autre, cette femme s'était enfermée en dedans. Il fallut enfoncer la porte.

Pendant ce temps, les personnes restées dans la rue avaient devant les yeux un terrible spectacle qu'elles ne pouvaient faire cesser. La malheureuse râla; une dernière fois, elle tourna la tête, se souleva pour essayer de lever la fatale croisée, puis resta immobile, les yeux hagards.

Quand enfin on put entrer dans la chambre, on ne trouva plus qu'un cadavre.

La tirelire de l'empereur annamite. — On communique au Temps le curieux extrait suivant d'une lettre particulière de Cochinchine :

« Lorsque le consul annamite fut expulsé de Saigon au mois de juin dernier, il dut vendre rapidement tout ce qu'il avait, sa voiture, ses meubles, etc. Mais il y avait une chose qui l'embarrassait et qu'il n'en pouvait pas emporter sur le paquebot où on ne voulait pas, et par laquelle il ne trouvait pas prendre parmi les voisins. C'étaient quinze crocodiles vivants qu'il avait achetés pour le roi et qu'il devait lui envoyer par une jonque. Le roi aime ces amphibiens, à ce qu'il paraît. Puis il a une légende : on dit que, dans l'intérieur du palais il y a un grand bassin dans lequel le souverain fait jeter de temps en temps des troncs d'arbre creusés, remplis d'or ou d'argent. C'est le trésor de réserve, auquel on ne doit toucher que dans le cas d'absolue nécessité.

Pour décourager les voleurs et se prémunir contre soi-même contre la tentation de puiser au trésor sans nécessité, on nourrit dans le bassin des crocodiles, de sorte que tout individu qui irait chercher de l'argent serait infailliblement mangé, même s'il avait des papiers parfaitement en règle, l'instruction n'étant pas encore obligatoire pour les crocodiles. C'est une tirelire de nouveau genre. Si on veut absolument de l'argent, il faut la briser c'est-à-dire tuer d'abord les crocodiles ce qui ne peut se faire sans beaucoup de bruit, ces animaux ayant la vie dure. De plus, quand on croit les avoir tous tués, il pourrait très bien en rester un dans quelque trou, ou à l'abri d'un tronc d'arbre quelconque, de sorte que le trésorier n'aurait encore aucun plaisir à aller ouvrir sa caisse. »

Arrestation du greffier de la cour d'assises de

Bordeaux. — M. Chassain, greffier de la cour d'assises de Bordeaux, doyen des greffiers de la cour d'appel de cette ville, a été arrêté lundi soir et écroué au fort du Ha.

A la suite de demandes en restitution de dépôts concernant des pièces à conviction, le parquet, mis en éveil sur la gestion de M. Chassain, avait ordonné une vérification de caisse. L'inspecteur de l'enregistrement chargé de cette délicate mission constata des irrégularités de Compte au sujet desquelles M. Chassain dut s'expliquer, et qui l'amèneront à remettre vendredi sa démission.

On croyait à des omissions dues à la légèreté quand depuis parvinrent au parquet des réclamations énergiques et précises, au nombre desquelles une plainte relative à une somme de 200 à 220 francs, déposée au greffe à la suite d'une affaire de vol où était intéressée la fabrique de Sainte-Croix, et dont le réclamant avait donné décharge à M. Chassain qui, malgré le reçu, continuait de détenir l'argent.

C'est l'affaire de la femme Barreau, la veuve de la rue Guirande, qui a fait naître des soupçons sur le greffier Chassain qui aurait détourné une somme de quatre mille francs en or.

Un a enturier. — Un individu avait commis de nombreuses escroqueries à Paris sous le nom de Le Rubempré. Mis en arrestation, il y a quelque temps déjà, l'inculpé avait refusé de faire connaître son véritable nom. Il était également connu sous les noms de Daumier et de Salomon, mais ni l'un ni l'autre de ces noms ne lui appartenait.

Chaque fois qu'il prenait un nouveau nom, cet individu prenait également une nouvelle tête et ce n'est qu'après une longue attention qu'on était parvenu à reconnaître une même personne dans les quatre photographies trouvées chez lui et qu'il avait fait faire sous des aspects divers.

M. Lascoux, chargé de l'instruction, eut alors l'idée de faire tirer des épreuves de ces photographies, de les coller sur une feuille de papier contenant le signalement de cet individu et d'en envoyer un exemplaire à tous les procureurs de la République et à tous les directeurs des prisons.

Le résultat a été des plus heureux. L'aventurier a été reconnu par un des gardiens de la prison d'Embrun, où il avait subi une peine de cinq ans de prison. Il avait été condamné sous le nom de Jules Theulié, né en 1852, à Privas.

On a pu dès lors reconstituer son passé, et l'on a découvert que Theulié avait été condamné à cinq ans de prison et dix ans de surveillance par le conseil de guerre de Marseille, pour abandon de son poste et défection; puis sous le même nom à deux ans de prison pour attentat à la pudeur; sous le nom de Salomon à une année de prison, pour escroqueries, enfin sous le nom de Daumier à deux ans de la même peine pour escroqueries.

Theulié a été interrogé de nouveau aujourd'hui par le juge d'instruction.

Un fou. — Le nommé Rey, cocher de la voiture 1287, prenait à la gare de Lyon, hier matin, un homme jeune, très bien vêtu et ne manquant pas de distinction.

Le client se fit conduire à la gare du Nord. En route, il lia conversation avec son automédon, lui dit que, parti de la ville de Genève,

il se rendait à Bristol pour épouser une nièce de lord Gladstone, à laquelle il était depuis longtemps fiancé.

Il s'arrêta au restaurant Verrier, rue de Dunkerque, et commanda un excellent déjeuner pour lui et son cocher.

Les deux hommes s'attablèrent, mangèrent copieusement et burent force grands crus. Mais quand il s'agit de payer, le quidam entra dans une colère épouvantable.

« Comment, tas de moujiks, croquants, serfs, esclaves, vous osez réclamer de l'argent à votre maître ! Je vous chasse ! »

On alla chercher les agents du poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, qui virent tout de suite à qui ils avaient affaire. « Je suis, leur dit-il, grand maître de la police de Saint-Petersbourg; venez avec moi, mes amis, je vous protégerai. »

« Tenez, bon peuple, je veux que vous gardiez souvenir de mon passage ici. » Et il lançait à travers la rue bijoux, argent, billets de banque, tout ce qu'il avait sur lui.

Le malheureux fou a été conduit à l'infirmerie du Dépôt.

Un homme ennuagé. — Un homme fort ennuagé, c'est l'amiral Baldwin, de la marine des Etats-Unis.

Le vieux marin était le chef d'une mission extraordinaire qui devait assister aux fêtes du couronnement, de concert avec l'ambassadeur des Etats-Unis.

L'amiral se rendit à Moscou, mais il ne reçut pas d'invitation officielle; il ne souffla mot mais en rentrant à Washington, il fit un rapport au ministre des affaires étrangères.

Celui-ci demanda des explications au gouvernement russe; l'empereur fit adresser des excuses à l'amiral et lui envoya une superbe tabatière en or.

L'amiral, grand priseur, a fort prisé cet impérial cadeau, mais il ne peut en user; il existe une loi qui défend aux fonctionnaires américains d'accepter aucun cadeau des souverains étrangers sans l'autorisation du Congrès.

Or, le Congrès ne se réunit qu'en décembre; jusque-là l'amiral pourra avoir du bon tabac dans sa tabatière, mais il lui est interdit de le fumer.

AUTOCOPISTE NOIR

DERNIÈRE INVENTION
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE
à la portée de tout le monde

donnant 100 et 200 copies.

Dépôt unique à Roanne, chez M. BRUN aîné, libraire.

EN VENTE A LA
LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

LIBRAIRIE BROU

NOUVEAUTÉS

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Demandez chez tous les libraires

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans

4 % id id à 18 mois

3 % id id à 1 an

2 1/2 % id id à 6 mois

2 % id id à 3 mois

2 % id id à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

A LOUER DE SUITE
JOLIE HABITATION

à Varennes, près Roanne.
propriété LACHAUME

Jardin, Belles allées d'ombrages
S'adresser au Crédit Lyonnais.

A VENDRE

BELLE PAIRE DE HARNAIS
plaqué sur maillechort

S'adresser au bureau du Journal

CAFÉ HELVÉTIQUE

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans, pour rincer les verres et faire les courses.

A LOUER DE SUITE

JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

DANS UN TRÈS BEAU SITE

composée de sept pièces, avec possibilité d'en aménager trois autres.

Cave, Grenier, Parterre & Jardin Potager

A 2500 mètres de la gare de St-Cyr-de-Favières.

S'adresser pour visiter à M. BODINAT, au bourg de St-Cyr-de-Favières.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES
DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

DE

S - ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

OUVERTURE LE 16 AOUT

PENSIONNAT DE JEUNES GENS

DE NOTRE-DAME-DES-GRACES

(Ancienne Abbaye des Oratoires)

Près St-ETIENNE, par St-RAMBERT (Loire).

Enseignement sérieux, commercial et industriel.

Vue splendide, position unique, site délicieux, etc.

Pour demandes et renseignements, s'adresser à M. J. BRUNET, Directeur.

CARROSSIERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLETERIE.

HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres de funérailles. — Prospectus. — Circulaires etc. — Grandes affiches. — Brochures.

Spécialité de bandes-adresses imprimées

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.